



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**Troisième conférence des Hautes parties contractantes au Protocole V
relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur
l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets
traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
(Genève, 9 - 10 novembre 2009)**

**Intervention prononcée par M. Marin SIRAKOV,
Conseiller à la Représentation Permanente de la France
auprès de la Conférence du Désarmement**

(Genève, 10 novembre 2009)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination et pour l'excellente manière dont vous conduisez nos travaux.

Monsieur le Président,

La France se réjouit de l'occasion fournie par cette troisième réunion des Etats parties au Protocole V de saluer les progrès remarquables qui ont été accomplis depuis un an dans le domaine de l'universalisation. Nous tenons à saluer les 13 Etats qui ont rallié le Protocole au cours de l'année écoulée, ce qui porte aujourd'hui le nombre total des Etats parties à 61, trois ans après l'entrée en vigueur de cet instrument.

Cette accélération de l'universalisation du Protocole V, le fait aussi que la plupart des Etats possédant d'importants arsenaux militaires sont à présent adhérents à ce protocole, confirment la vitalité et la pertinence de cet instrument. Cela permet d'espérer que sa mise en œuvre aura des effets tangibles et significatifs sur le terrain et qu'il répondra donc à l'objectif poursuivi lors de sa négociation en 2003.

La dynamique de l'universalisation du Protocole V justifie par ailleurs les efforts qui sont déployés depuis deux ans pour préparer et faciliter sa mise en œuvre. Ainsi, l'universalisation de la convention implique des progrès significatifs en matière de coopération et d'assistance. De la même manière, l'assistance aux victimes bénéficiera de la réflexion engagée par ce nombre croissant d'Etats et il sera en outre possible, dans ce domaine particulier, de bénéficier de synergies avec d'autres instruments pertinents en matière de droit international humanitaire, tels que les conventions d'Ottawa et d'Oslo et les autres protocoles de la CCW.

La mise en œuvre pratique du protocole pourra également s'appuyer sur la mise en place d'outils contribuant à la mise en œuvre des différents aspects du protocole, tel le projet de guide sur la rédaction de rapports nationaux, sur lequel nous nous sommes exprimés hier, et le projet de formulaire électronique générique aidant à la collecte de données relatives à la présence de restes explosifs de guerre. Concernant ces deux outils, la France reste attachée à la

poursuite du travail engagé, et à un partage d'informations et d'expériences approfondi entre les parties contractantes.

La lutte contre l'apparition de restes explosifs de guerre passe aussi par des mesures préventives efficaces.

A cet égard, nous bénéficions du travail engagé par le groupe de travail sur les mesures techniques préventives dont le Colonel Jean-Christophe Le Roux a été le coordonnateur. Ce travail, qui s'est inscrit dans la continuité de celui accompli l'an dernier sous la coordination des Pays-Bas, a permis de progresser de manière significative sur les questions techniques relatives à la mise en œuvre de l'Article 9 et de la partie 3 de l'annexe technique.

Grâce au travail accompli par les experts, la perspective d'un accord l'an prochain sur un projet de guide technique relatif à la mise en œuvre de la partie 3 de l'annexe technique est devenue réelle. Vous connaissez l'attachement de mon pays à ce projet. C'est pourquoi ma délégation reste disposée à poursuivre la coordination des travaux du groupe en 2010. Le colonel Le Roux ne pouvant pour des raisons professionnelles poursuivre dans sa fonction de coordinateur, nous proposons qu'elle soit confiée au commissaire en chef Eric Steinmyller, conseiller militaire de cette mission.

Je vous remercie, Monsieur le Président.